



Annulation de bail suite à nuisances non signalées

Par **molise**, le **22/06/2010** à **08:52**

Bonjour,rrnrnJ'ai signé un bail en Juillet 2009 pour un appartement neuf dans une résidence très calme.rrnrn4 mois plus tard la station service qui était au fond du "parc" a été détruite et des travaux d'extension de mon immeuble ont commencé (la 3eme tranche) de sous ma fenêtre jusqu'au boulevard qui se trouve de l'autre coté du pâtre de maison.rrnrnJ'ai choisi cet appartement pour son calme et on ne m'a jamais informé du début imminent de 2 ans de travaux sous mes fenêtres.rrnrnEst-il possible de faire annuler ce bail ?

Par **fabienne034**, le **22/06/2010** à **16:52**

bonjour,rrnrnfaire annuler ce bail , non mais le résilier avec un préavis de trois mois c'est possible
rrnrnpour tout savoir sur le bail
d'habitation:rrnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>rrnrnpour tout savoir sur la résiliation de bailrrnrn<http://www.fbls.net/lettrelocataire.htm>